

Blois, le 04 octobre 2019

APPRENTISSAGE : LE DÉPARTEMENT TEND LA MAIN AUX JEUNES POUR SE LANCER DANS LA VIE ACTIVE



Chaque année, en poursuivant son action en faveur de l'apprentissage, le conseil départemental de Loir-et-Cher se fixe pour objectifs :

- de favoriser l'intégration professionnelle de jeunes diplômés
- de transmettre un savoir-faire et les valeurs du service public

Après avoir accueilli cinq apprentis en 2017-2018, et dix l'année suivante, notre collectivité accueille neuf nouveaux jeunes à la rentrée de septembre 2020. Âgés de quinze à vingt-cinq ans, ces apprentis sont issus de formations et d'itinéraires différents, du certificat d'apprentissage au master, et recrutés dans les trois directions générales-adjointes.

Plusieurs actions sont mises en place au sein de la collectivité pour faciliter l'intégration de ces jeunes recrues :

- un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants,
- une formation de trois jours pour les maîtres d'apprentissage sur leur fonction.
- un suivi de la direction des ressources humaines auprès des apprentis et des maîtres d'apprentissage une à deux fois par an.

Pour Nicolas Perruchot, Président du conseil départemental : « *Par la pluralité des emplois qui existent dans l'ensemble de ses services, le conseil départemental a vocation à offrir aux plus jeunes leur première expérience professionnelle et peut-être susciter chez certains d'entre eux le désir de poursuivre leur parcours au sein de notre collectivité qui offre de belles perspectives d'évolution de carrière.* ».

Qu'est-ce que le contrat d'apprentissage : C'est un contrat de travail de droit privé par lequel un employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à un jeune travailleur une formation professionnelle méthodique et complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en CFA (Centre de formation d'apprentis) ou dans un autre établissement de formation. L'apprenti s'oblige en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre la formation dispensée en CFA et en entreprise.

CONTACT PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liste des apprentis ayant rejoint le conseil départemental en cette rentrée 2019 :

Adrien	BRONDEAU	Service administration générale et moyens	Sept 2019 pour 2 ans	Master 2 droit économie et gestion	Martine POMMERON
Mélanie	DANTAN	Service des achats	Sept 2019 pour 2 ans	Licence professionnelle de gestion des achats et des marchés publics	Léa AUGER
Nicolas	MARDON	Pôle maintenance - Service du Parc Routier	Sept 2019 pour 2 ans	CAP Mécanique agricole	Jean-Luc PINAULT
Clément	MIOT	Service de l'environnement, de l'aménagement et des solidarités rurales	Sept 2019 pour un an	Licence professionnelle des métiers de la protection et de la gestion de l'environnement	Dimitri MULTEAU
Alicia	VANIER	Qualidép	Sept 2019 pour un an	Master 2 droit et gestion publique locale	Samantha PALLOT
Seidou	MOUHAMAN	Collège Michel Bégon - Blois	Sept 2019 pour 2 ans	CAP Maintenance de bâtiments et de collectivités	Patrice MORAND
Sekou	CAMARA	Collège Blois-vienne	Sept 2019 pour 2 ans	CAP Maintenance de bâtiments et de collectivités	Juan-José ANDUJAR
Hafiziu	SOW	Collège Les Provinces- Blois	Sept 2019 pour 2 ans	CAP Maintenance de bâtiments et de collectivités	Dominique BOULET
Enola	CHIDANE	Direction de la Communication	Sept 2019 pour un an	Licence Bachelor design graphique	Gwladys BARAIS

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
 Direction de la communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12